



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



11 avril 2022



MOUVEMENT 2022

**Documents et
dernières infos
importantes**

Permanences durant les vacances

Franck au 07.62.54.13.13 ou Sandra au
06.27.34.73.17 (laisser un message sur le
répondeur)

et sur le mail : contact@snudifo13.org (relevé
chaque jour)

**Fermeture du
serveur le mardi 19
avril à 12h**



Services” puis “SIAM” et “phase intra-départementale”

N'attendez pas les derniers jours pour effectuer votre saisie !

[Voir le calendrier prévisionnel](#)



Documents importants

Procédure MVT1D
Memento mouvement
Liste des postes
Liste des groupes postes

Retrouvez tous les documents importants sur la **[page spéciale de notre site](#)**



Outils du SNUDI FO 13

Calculer votre barème
Guide pratique du mouvement
Fonctionnement du mouvement
Fiche de suivi FO
Intitulé des postes
Intitulé des groupes de postes
... et bien d'autres documents sur la **[page spéciale de notre site](#)**



Les “Tutos” vidéo FO

Comment saisir ses vœux dans MVT1D
Comment hiérarchiser tous les postes dans un vœu-groupe
Comment hiérarchiser tous les postes dans un vœu-MOB



Foires aux questions et dernières infos !

Le SNUDI FO 13 a fait remonter de nombreuses questions à la DPE suite à l'ouverture du serveur et la publication de la liste des postes. Voici quelques réponses de l'Administration :

- **Le groupe Remplaçant Canton Marseille n° 34798** contient par erreur 16 familles de postes de TRS. Les agents qui formuleront ce vœu groupe n° 34798 seront susceptibles d'être affectés soit sur un support de remplaçant TR soit sur un support de TRS. Dans l'hypothèse où l'agent ne souhaite pas être affecté sur un poste de TRS par ce vœu groupe "Remplaçant Canton Marseille", il convient alors de saisir l'un des vœux groupes Remplaçant Commune Marseille uniquement.
- **Postuler sur un vœu-groupe TRS.** Sur Arles par exemple, les 24 postes de TRS sont tous rattachés à l'école Albert Camus (0131213Y). Le groupe commune ou canton TRS n'existe pas. Pour solliciter un poste sur le secteur d'Arles, il convient de saisir un vœu simple de TRS sur l'école Albert Camus (code 86242).
- **Le vœu 145303 "TR EE PU Paul Eluard AUBAGNE"** n'est répertorié dans aucune annexe 11-1, 11-2 et 11-3. Nous ne savons pas encore de quel type de brigade il s'agit ! Nous attendons la réponse du service...
- **Les postes de stagiaire sont déjà déduits du nombre de postes disponibles et vacants dans chaque école où ils sont implantés.** Ainsi, si vous déduisez qu'il manque un poste dans un école à partir du nombre de postes total, c'est certainement un poste bloqué pour un stagiaire... Nous sommes dans l'attente d'une communication de la liste des postes bloqués pour les stagiaires
- **L'ordonnancement des sous-rangs de vœux groupe** est possible à compter du mouvement 2022. L'agent peut réorganiser le classement des familles de postes à l'intérieur d'un vœu groupe. L'accusé réception ne retrace pas cette modification. [*Voir notre tuto pour comprendre*](#)
- **La typologie des circonscriptions pour le rattachement des TRS** (annexe 26 du memento) est actualisée à compter du 1^{er} septembre 2022. Les rattachements des TRS sont corrigés selon cette nouvelle typologie pour déterminer les points de stabilité REP et REP+. Les agents conservent ces points de stabilité acquis précédemment pour le mouvement 2022. A partir du 1^{er} septembre 2022, en cas de modification de rattachement, ces points de stabilité sont réinitialisés. Sans modification de rattachement, ces points de stabilité sont conservés et

incrémentés pour les rentrées suivantes.

- **Les postes de T1** (néo-titulaires) sont identifiés avec le code G0120 « CLASSE DE LECTURE ».
- **La direction des écoles bilingues** n'est pas fléchée mais l'affectation à titre définitif sur ces supports est conditionnée à la détention de la liste d'aptitude de directeur et de l'habilitation bilingue. L'annexe 15-1 identifie les écoles bilingues pour lesquelles les agents doivent avoir une attention particulière. Ces supports sont accessibles par vœu simple et vœu groupe sans alerte sur les conditions d'obtention dans MVT1D. Ces postes sont des postes à exigences particulières soumis à avis de commission.
- **Les groupes à mobilité obligatoire MOB** sont composés de postes non fléchés ECEL, ECMA... et de postes fléchés pour lesquels une affectation à titre définitif est conditionnée à la détention de certification ou diplôme. Les agents doivent avoir une attention particulière sur ces derniers postes. Un vœu groupe MOB peut alors être à l'origine d'une affectation à titre provisoire pour un profil ne respectant pas ces conditions. Dans ce cas, l'agent perd son affectation à titre définitif.
- **Les bonifications de mesures de carte scolaire** ne sont accessibles que par vœu simple et non pas par vœu groupe.
- **Les postes du 2nd degré** sont identifiés par les codes IS C0071 pour les postes en UPE2A 2D et par les codes ISES pour les postes en SEGPA ou EREA. Les postes en ULIS 2D et unité pénitentiaire sont exclus de l'application MVT1D.
- **Les postes d'enseignants en classe bilingue** sont accessibles pour les agents avec inscription sur liste d'aptitude bilingue.
- **La priorité sur un poste de direction ou un poste fléché** d'un agent affecté à titre provisoire n'est accordée qu'à la condition que le poste ait été proposé au mouvement (poste vacant ou poste susceptible d'être vacant). L'agent prioritaire doit avoir obtenu le poste au mouvement ou doit avoir été affecté à l'issue du mouvement sur un poste resté vacant.
- **L'affectation des TRS** est déterminée au mois de juin en donnant la priorité à la continuité pédagogique et selon les critères suivants : priorité selon l'ancienneté de TRS à titre définitif et à ancienneté égale départage par l'AGS, ensuite au barème pour les TRS nouvellement affectés en 2022.

Si vous aussi vous constatez des erreurs dans la liste des postes, faites nous en part afin que nous alertions la DPE !

Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses réponses à vos questions, ses prises de positions, ses interventions, son activité, son soutien ?...

Alors rejoignez-nous



!
SYNDIQUEZ-VOUS !
Carte 2022 disponible
ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

